

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES VOSGES COTE SUD OUEST  
43 rue de la République  
88260 DARNEY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 Avril 2022

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le douze Avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le six Avril deux mille vingt-deux, s'est réuni, à la salle polyvalente de PROVENCHERES LES DARNEY, sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Président.

Date de la Convocation : 06 Avril 2022

Membres élus : 79

En exercice : 79

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs :

**CLAUDON** : Alain ROUSSEL (Maire et Président Codecom), **AINVELLE** : Thierry HUBRECHT (Maire), **AMEUVELLE** : Pascal NICOLAS (Maire); **BELRUPT** : Isabelle FRESSE (Maire), **BLEURVILLE** : Yannick TATIN (Maire), **BONVILLET** : François THIERY (Maire), **CHATILLON SUR SAONE** : Jean-Marie GUILLAUMEY (Maire), **DARNEY** : Yves DESVERNES (Maire), Nicole DELAVILLE (Déléguée), Jean-Marc BOUSCHBACHER (Délégué), Patrick ALBERTOLI (Délégué), **DOMBASLE DEVANT DARNEY** : Alain GRANDCLAIR (Maire), **ESCLES** : Patrick VAGNER (Maire), **ESLEY** : Mme LALLOZ (Suppléante), **FIGNEVELLE** : Daniel BERNARD (Maire), **FRAIN** : Claude NICOLAS (Maire), **GIGNEVILLE** : Jean-Paul CHANAUX (Maire), **GODONCOURT** : Jean-Luc DURIEUX (Maire), **GRANDRUPT DE BAINS** : Francis DIDIER (Maire); **HENNEZEL** : Frédéric GOUVERNEUR (Délégué), **ISCHES** : Daniel GARCIN (Maire), **JESONVILLE** : Myriam MATHEY (Maire), **LAMARCHE** : Daniel VAGNÉ (Maire), Laurent HEITZ (Délégué), Anne-Marie FLORIOT (Déléguée), **LERRAIN** : Carole THIEBAUT-GAUDÉ (Déléguée), **LES THONS** : Jean-Claude SYLVESTRE (Maire), **LES VALLOIS** : Jean-Claude DIDELOT (Maire); **LIRONCOURT** : Dominique MOUGIN (Maire); **MAREY** : Yves GATTO (Maire), **MARTIGNY LES BAINS** : Didier HUMBERT (Maire), Jacques VINCENT (Délégué), Christian MILLET (Délégué), Sylvaine GERARD (Déléguée), **MARTINVELLE** : Monique ROCHE (Maire), **MONT LES LAMARCHE** : Jean-Paul PETIT (Maire), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Pierre SYLVESTRE (Maire), Catherine FLIELLER (Déléguée), Joëlle MAIGROT (Déléguée), Philippe CASSAGNE (Délégué), **MORIZECOURT** : Alexandre DESTRIGNEVILLE (Maire), **NONVILLE** : Régis CLEMENT (Suppléant), **PONT LES BONFAYS** : Jacques LALLOZ (Maire), **PROVENCHERES LES DARNEY** : René THIERY (Maire), **REGNEVELLE** : Alain FRANCAIS (Suppléant), **RELANGES** : Philippe THIERY (Maire), **ROBECOURT** : Régine THOMAS (Maire), **ROMAIN AUX BOIS** : Pascal FATET (Maire), **ROZIERES SUR MOUZON** : Serge ANDELOT (Maire), **SAINT BASLEMONT** : Pascal BOYE (Maire), **SAINT JULIEN** : Nicolas GRANDCLAUDE (Maire), **SANS VALLOIS** : Gérard BOGARD (Maire), **SENONGES** : Michel GAUDÉ (Maire), **TIGNECOURT** : Hervé DESTRIGNEVILLE (Maire), **VILLOTTE** : Jean-Luc MUNIERE (Maire), **VIOMENIL** : Sylvain FRANSOT (Maire), **VIVIERS LE GRAS** : Jacques LEMARQUIS (Maire).

**Absents excusés** : **ATTIGNY** : François JOLY (Maire), **BELMONT LES DARNEY** : Christian ADAM (Maire), **BLEVAINCOURT** : Régine KUBOT (Maire), **DAMBLAIN** : Eric GRANDEMANGE (Maire), **DARNEY** : Petra LAURAIN (Déléguée), Agnès JEANMICHEL (Déléguée), **DOMBROT LE SEC** : Bernard SALQUEBRE (Maire), Laure MOULIN (déléguée); **DOMMARTIN LES VALLOIS** : Pascal LELARGE (Maire), **ESCLES** : Sylvain RAVON (Délégué), **FOUCHECOURT** : Hervé SORET (Maire), **FRENOIS** : Gilles GANTOIS (Maire), **GRIGNONCOURT** : Julien GRANDIEU (Maire); **HENNEZEL** : Jean-Luc BISCHOFF (Maire), **LAMARCHE** : Jean-Benoît CONTAUX (Délégué), Marie-Chantal RELION (Déléguée), **LERRAIN** : Frédéric BALAUD (Maire), **LIGNEVILLE** : Régine GERARD (Suppléante), **SENAIDE** : Georges

KAARSBERG (Maire), SERECOURT : Jean-Claude TRIDON (Maire), SEROCOURT : Alexia BROT (Maire), TOLLAINCOURT : Isabelle CALTEAU (Maire).

**Procurations :**

Agnès JEANMICHEL donne procuration à Yves DESVERNES,  
Bernard SALQUEBRE donne procuration à Daniel GARCIN,  
Jean Benoît CONTAUX donne procuration à Laurent HEITZ,  
Marie Chantal RELION donne procuration à Anne Marie FLORIOT,  
Régine GERARD donne procuration à Pierre SYLVESTRE,  
Isabelle CALTEAU donne procuration à Pascal FATET,

**QUORUM : 57 Présents + 6 Pouvoirs = 63 Votants.**

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Mars 2022 à l'UNANIMITÉ.**

**DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Myriam MATHEY**

\*\*\*\*\*

**DECISIONS du Bureau Communautaire.**

**MARCHÉS** : Autorisation de signature du marché du futur siège de la Communauté de Communes.

**RESSOURCES HUMAINES** : Plan de formation.

    Débat Protection Sociale Complémentaire (PSC).

    Créations et modifications de postes.

**SERVICES A LA POPULATION** : Convention avec le collège de Lamarche : augmentation des heures de mise à disposition.

**FINANCES** : Vote des Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 (budgets annexes et budget général).

    Affectation des résultats de tous les budgets.

    Vote des taux d'imposition et produit GEMAPI.

    Vote des budgets primitifs 2022 (budgets annexes et budget général).

    Vote des montants provisoires d'attribution de la FPU.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Points du Bureau Communautaire :**

CCVCSO/30B/2022 : ASSOCIATIONS : Versements de subventions ;

Monsieur le Président donne la parole à Carole THIEBAUT-GAUDE, Vice-présidente en charge du service à la population afin de présenter les demandes de subvention suivantes :

Association	Objet	Montant sollicité	Montant proposé
Musée Rétro Vosges	<b>Subvention annuelle</b> : sans réel justification de la somme sollicité au-delà du fonctionnement normal.	1 500 €	250 €
FC Martigny les Bains	<b>Subvention annuelle</b> : sans réel justification de la somme sollicité au-delà du fonctionnement normal.	500 €	250 €
Amis de Saint Maur	<b>Subvention annuelle</b> : fonctionnement et travaux de réfection de volets.	350 €	350 €
Culture et Partage	<b>Evènement</b> : « La fête du bois » à Villotte le 21 Aout 2022	400 €	400 €
US Lamarchoise	<b>Subvention annuelle</b> : fonctionnement	250 €	250 €
AMR 88	<b>Subvention annuelle</b> : fonctionnement	623 €	623 €
Compagnie l'Odyssée	<b>Evènement Théâtral</b> : Saison théâtrale extérieure du 2 au 7 août 2022. Cette année : « Papy fait de la résistance » à Monthureux sur Saône.	3 000 €	3 000 €
Club Vosgien	<b>Subvention selon convention</b> : Annule et remplace la subvention passée en délibération au bureau communautaire le 8 mars 2022, d'un montant de 3120 €	5 240 €	5 240 €
Les Héros du Passé	<b>Subvention évènementielle</b> : Evènement « Le temps des Sources » dans le parc Thermal de Martigny les Bains les 2 et 3 juillet 2022	2 000 €	2 000 €
FMS	<b>Subvention évènementielle</b> : Projet de Court Métrage et de diffusion en plein air.	1 000 €	250 €
Club Gymnique Lamarchois	<b>Subvention annuelle</b> : sans réel justification de la somme sollicité au-delà du fonctionnement normal.	638 €	250 €
VTT Nature	<b>Subvention évènementielle</b> : Randonnée pédestre et en VTT dans les Mont Faucilles	1 800 €	1 800 €
	TOTAUX		14 663 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le versement des subventions présentées ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>

**CCVCSO/31B/2022 : Convention de mise à disposition de l'Arboretum de Isches**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la mise en place d'une convention d'occupation du site de l'arboretum de Isches.

Le site n'étant pas clos, il n'est pas possible d'en privatiser l'accès : il ne s'agit pas d'une location, simplement d'une mise à disposition.

L'objet est d'identifier un responsable, fournisseur d'une attestation d'assurance responsabilité civile, et de mettre en place un état des lieux, succinct, pour assurer le maintien de ce site en bon état d'utilisation, pour tous.

\*\*\*\*\*

Projet de convention :

**IDENTIFICATION DES PARTIES (...)**

**ARTICLE 1 – DESIGNATION DU TERRAIN**

*Le terrain, objet de la convention, est situé à Isches 88320 sur la parcelle cadastrée 0026 feuillet 000 ZA 01. Il est composé d'une parcelle unique de 11.100 m<sup>2</sup>.*

*Il est constitué d'un arboretum intercommunal, d'un verger pédagogique, d'un jardin solidaire, d'une exposition permanente sur la sylviculture, d'un sanitaire et d'une aire de pique-nique couverte.*

**ARTICLE 2 – DESTINATION DES LIEUX**

*Le terrain servira à l'organisation de (précisions quant à la nature de l'évènement : soirée, festival...) :*

**ARTICLE 3 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION**

*La mise à disposition du terrain commencera le (date) ..... à .....h et se terminera le (date) .....à .....h. La manifestation se déroulera du (date et heure) .....au (date et heure) ..... et le reste du temps sera consacré au montage, démontage et nettoyage.*

**ARTICLE 4 – TARIFICATION DE MISE A DISPOSITION**

*La mise à disposition du terrain se fait à titre gratuit.*

**ARTICLE 5 – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET ETAT DES LIEUX**

*L'occupant s'engage à rendre le site dans le même état qu'il l'a trouvé. Le terrain sera entièrement nettoyé et débarrassé des ordures issues de la manifestation.*

*Toute remise en état nécessaire suite à des dégâts éventuels commis sur le terrain ou sur les terrains voisins sera prise en charge par le l'occupant.*

*Il est rappelé que l'accès à l'arboretum restera possible aux autres usagers du site sur la totalité de la durée de la mise à disposition.*

*Le propriétaire s'engage à délivrer le terrain en bon état de réparation de tout espèce et en état de servir à l'usage pour lequel il a été mis à disposition.*

*Un état des lieux sera effectué entre un représentant du propriétaire et de l'occupant à la prise en compte du terrain et au moment du départ de celui-ci (voir document en annexe).*

*Une prise de photos du site et des aménagements présents sera effectuée pour comparaison rapide au départ et à la fin de la mise à disposition.*

#### **ARTICLE 6 – ASSURANCE RESPONSABILITÉS**

*L'occupant assume la responsabilité entière de tout accident ou troubles qui pourraient survenir pendant l'ensemble de la durée de la manifestation et disposera d'une assurance pour couvrir son projet.*

*Toute personne physique ou morale utilisant l'arboretum doit vérifier que sa police d'assurance couvre bien les risques encourus. Il est nécessaire que le locataire ait souscrit auprès d'une compagnie d'assurances toute police pour couvrir sa responsabilité d'organisateur dans le cas où elle serait engagée à la suite de dégât(s), accident ou pour tout autre cause que ce soit, tant vis-à-vis de la Communauté de Communes les Vosges Coté Sud-Ouest que de tiers. La collectivité dégage sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du matériel propre au locataire.*

*L'attestation d'assurance devra être jointe au présent dossier de demande de mise à disposition.*

#### **ARTICLE 7 – CALENDRIER DE MISE A DISPOSITION**

*Toute demande de réservation devra être formulée, à l'attention de Monsieur le Président, par écrit au moins 3 semaines avant la date de mise à disposition souhaitée.*

*Cette demande contiendra l'exposé du programme de la réunion ou manifestation, sa date, son heure de début, sa durée (y compris l'installation, démontage, remise en état), les noms et les coordonnées des organisateurs, ainsi que l'attestation d'assurance.*

*Ce contrat de mise à disposition du site ne consiste pas en une privatisation du site de l'arboretum.*

*Signatures des parties*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le projet de convention tel que proposé.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'Arboretum de Isches.

<b>Transmis-le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>

**FORET D'EXCEPTION** : signature du protocole d'accord

Dans la démarche de labellisation en Forêt d'Exception des forêts de Darney – La Vôge, un protocole d'accord a été rédigé afin que chaque acteur concerné matérialise son engagement dans la candidature. Celle-ci pourra dès lors être lancée officiellement. Les 18 premiers mois d'engagement ont déjà réuni l'ensemble des partenaires, qu'ils soient politiques, économiques ou institutionnels, à parler le même langage « forêt-société » autour d'une vision partagée de la forêt, poumon vert, poumon économique, creuset des savoir-faire et écriin d'une société plus attentive à son environnement. Après ce nouveau cap, le dossier de candidature au label Forêt d'Exception devrait être à portée de ce territoire d'ici 18 mois.

Un débat a eu lieu sur ce point, il a été proposé de vérifier si les statuts de la Communauté de Communes permettent de signer le protocole.

**CCVCSO/32B/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION : gymnase de Lamarche**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 14 Septembre 2021 qui approuve le projet de réhabilitation du gymnase de Lamarche.

Il rappelle que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 296 615 € HT auquel il convient d'ajouter les frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, ... ) pour un montant prévisionnel de 46 025 € HT.

Le coût total prévisionnel s'élève à 342 640 € HT.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

ETAT – DETR	64 000 €	18,67 %
CD	84 563 €	24,68 %
Région	125 577,56 €	36,65 %
Reste à charge	68 551,52	20%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **SOLLICITE** les partenaires financiers cités plus hauts.

<b>Transmis-le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>

**CCVCSO/33B/2022 : CHAUFFERIE DARNEY : demande de Subvention pour l'implantation d'une chaufferie biomasse à Darney.**

Monsieur le Président expose :

La possibilité de recourir à une chaufferie biomasse est à l'étude pour les services scolaires, périscolaires et crèche de Darney ainsi que d'autres établissements qui se trouvent aux alentours.

Dans ce cadre, une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été lancée dernièrement et nous avons enregistré une seule réponse, du Bureau d'Etude « EPURE » :

- Montant : 7 020,00 € TTC
- Réunion supplémentaire à la proposition : 480 € TTC
- Durée estimée de la mission : 2 à 4 mois.

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de déposer une demande de subvention de cette étude auprès de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention de cette étude auprès de l'ADEME.
- **AUTORISE** le Président à engager l'étude.

<b>Transmis-le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>
----------------------	----------------------

<b>Publié le :</b>	<b>11 Avril 2022</b>
--------------------	----------------------

*Pas de remarque sur les décisions du Bureau de la part des membres du Conseil Communautaire.*

### **Délibérations Conseil Communautaire**

**CCVCSO/34/2022 : MARCHÉS** : Autorisation de signature du marché du futur siège de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la requalification

de l'ancien collège de Darney en futur siège de la Communauté de Communes,

Un marché public est nécessaire.

- L'avant-projet définitif (APD) venant d'être validé à la maîtrise d'œuvre,
- considérant que la consultation des marchés de travaux va être maintenant lancée rapidement avec CAO programmée en mai,
- considérant la date projetée d'emménagement des services, à savoir début septembre 2022,

Monsieur le Président suggère de ne pas attendre le conseil communautaire de juin pour l'attribution des marchés.

Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire lui donne délégation pour signer les marchés de travaux concernant ce projet, juste après la CAO, à condition que l'offre permette de rester dans l'enveloppe financière allouée à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché du futur siège de la Communauté de Communes.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

### **CCVCSO/35/2022 : RESSOURCES HUMAINES** : Plan de formation

L'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 précise l'obligation pour les collectivités territoriales et établissements publics d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation.

Monsieur le Président indique que le plan de formation a été établi en prenant en considération les vœux formulés par les agents lors des entretiens individuels annuels. À la suite de ce recensement, des arbitrages et des priorités ont été définis. Les formations n'ayant pu être suivies en 2021 viennent s'ajouter au plan présenté.

Pour l'année 2022, Monsieur le Président propose de retenir en thématiques prioritaires :

- ❖ L'hygiène et la prévention-sécurité,
- ❖ L'animation et l'encadrement (veiller notamment au respect des normes d'encadrement dans les services),
- ❖ Le service technique (habilitations particulières),
- ❖ Le développement de l'enfant (actualisation des compétences individuelles et collectives).

Monsieur le Président précise que les formations seront fonction du budget de la collectivité (coût directs et indirects). Celles-ci prendront également en considération les critères suivants :

- La pertinence des formations au regard des missions exercées par l'agent,
- L'évolution du poste et/ou du métier de l'agent (évolution des responsabilités par exemple).

Ces propositions d'actions ne sont pas définitivement fixées : elles pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents et/ou services.

#### VOLET N°1 : Les formations obligatoires

Type de formation	Organisme	Objet	Services concernés	Nombre d'agents potentiellement concernés	Durée (nombre de jours /agent)	Frais pédagogiques	Priorité (4 étant la plus haute)
Prévention	CNFPT	Prévention - sécurité	Conseiller de prévention	1	7	- €	4
Prévention	CNFPT	Prévention - sécurité	Assistants de prévention	3	5	- €	4
Prévention	UDSP 88	Prévention et secours civiques niveau 1	Services à la population + techniques	40	1	2 000 €	4
Professionnalisation	CNFPT	Electricité (BS BE)	Technique	3	2	- €	3
Perfectionnement	CNFPT	Electricité (B1)	Technique	1	2	- €	3
Prévention	CNFPT	Sauveteur Secouriste du Travail	Tous	4	2	- €	4
Prévention	CNFPT	Sauveteur Secouriste du Travail - recyclage	Tous	3	1	- €	4
TOTAL GENERAL				55	20	2 000 €	

#### VOLET N°2 : Les formations facultatives

Type de formation	Organisme	Objet	Services concernés	Nombre d'agents potentiellement concernés	Durée (nombre de jours /agent)	Frais pédagogiques	Priorité
Professionnalisation	CNFPT	L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	Périscolaire	6	1	- €	2
Perfectionnement	CNFPT	Principe de bienveillance pour tous et gestion des	Crèches	7	1	- €	3



		conflits entre enfants					
Perfectionnement	CNFPT	Développement économique	Les aides publiques aux entreprises : mode d'emploi	1	2	- €	3
Professionalisation	CNFPT	Informatique	Services à la population	4	2	- €	3
Professionalisation	Prestataires informatiques	Utilisation logiciels	Environnement et périscolaire	2	1	- €	3
Perfectionnement	CNFPT	Maîtrise de la masse salariale	RH	1	1	- €	2
Perfectionnement	CNFPT	Le pilotage RH dans un contexte financier contraint	RH	1	2	- €	3
Perfectionnement	CNFPT	Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	RH	1	3	- €	2
Professionalisation	CNFPT	L'accompagnement du développement des compétences des agents	RH	1	3	- €	2
Perfectionnement	CD88	Les acteurs de la santé (ARS, ...)	Développement	1	1	- €	3
Professionalisation	CNFPT	L'animation loisir de courte durée	Périscolaire	8	2	- €	2
Professionalisation	CNFPT	Espaces verts	Technique	1	1	- €	2
Perfectionnement	CNFPT	Fiscalité, TVA, comptabilité	Finances et Direction	2	4	- €	2
Professionalisation	CNFPT	La qualité nutritionnelle et les menus en restauration scolaire	Cuisine	1	1	- €	2
Professionalisation	CNFPT	Les menus végétariens en restauration scolaire	Cuisine	1	1	- €	2
Professionalisation	Fournisseur	Utilisation et entretien d'une monobrosse	Entretien	1	0,2	- €	2

Perfectionnement	CNFPT	Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles	Services à la population	2	3	- €	1
Professionalisation	CNFPT	Management	Direction de sites et services	11	3	- €	2
Professionalisation	CNFPT	Communication	Tous	7	1	- €	2
Professionalisation	CNFPT	Préparation aux concours et examens	Tous	6	10	- €	2
Prévention	CDG88	Gestes et postures	Techniques et petite enfance	6	1	460 €	3
Perfectionnement	CNFPT	L'écrit : bases de l'écriture / de la lecture	Technique et périscolaire	2	3	- €	
Professionalisation	Francas	L'inclusion de la différence	Services à la population	12	1	- €	2
Professionalisation	Francas	BPJEPS	Périscolaire	1	15	2 333 €	4
Professionalisation	Francas	BAFA	Périscolaire	4	15	1 600 €	4
Perfectionnement	EDIAC	Valoriser le potentiel psychomoteur de l'enfant	Crèches	11	1	3 900 €	2
Perfectionnement	EDIAC	Jeu jouet jouer	Crèches	10	1	3 900 €	2
Perfectionnement	CNFPT	Accompagnement des usagers à l'utilisation du numérique	Agents d'accueil MSAP « France Services »	1	6,5	- €	1
Perfectionnement	CD88	La lecture pour le tout petit	Crèches	6	1	- €	1
Professionalisation	CD88	Archivage	Secrétariat général	1	2	- €	3
Perfectionnement	CNFPT	Commande publique	Finances	1	2	- €	2
Professionalisation	CNFPT	Priorisation et organisation de ses missions	Administratif	1	1	- €	2
Prévention	CNFPT	Déceler et réagir au harcèlement entre enfants	Périscolaire	1	1	- €	3

Prévention	CNFPT	Prévention de l'usure professionnelle	Périscolaire	1	1	- €	2
TOTAL GENERAL				123	94,7	12 193€	

*A titre d'information : les formations bénéficient d'une participation financière comme suit :*

- à destination des agents travaillant en périscolaire : env. 70%
- à destination des agents travaillant en crèches : env. 90%

Monsieur le Président précise que le plan de formation a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 25 mars 2022, et invite les membres de l'Assemblée délibérante à se prononcer sur le plan de formation présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **VALIDE** le plan de formation présenté ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

#### RESSOURCES HUMAINES : Débat Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie GUILLAUMEY afin de présenter ce point.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique apporte l'obligation pour l'employeur de fournir une PSC à l'ensemble de ses agents, et d'y participer financièrement.

L'ordonnance prévoit, **à la suite d'une négociation collective avec accord majoritaire**, la possibilité de mettre en place des contrats collectifs à adhésion obligatoire, et confie cette compétence aux Centres de Gestion.

Les contrats-groupes actuellement proposés par le Centre de Gestion sous forme de convention de participation sont en vigueur depuis le 01/01/2020 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2025. Ils correspondent déjà au système de contrats collectifs (mais sont non obligatoires).

La Communauté de Communes adhère à ces contrats de groupe (délibération des 24/09/2019 et 14/12/2021), et participe financièrement pour les agents souhaitant adhérer. La participation employeur augmente de 1€/an jusqu'à la fin des contrats.

**Les changements majeurs apportés par l'ordonnance seraient :**

- L'obligation pour l'employeur de fournir une prévoyance (maintien de salaire, incapacité – invalidité, inaptitude, décès) au 01/01/2025 et une complémentaire santé au 01/01/2026, à chaque agent.
- L'obligation d'y participer financièrement

Les montants de participation employeur fixés par le décret d'application, seraient de :

- 8€ / mois et / agent à partir du 01/01/2025 pour la prévoyance
- 15€/mois et / agent à partir du 01/01/2026 pour la santé

La situation peut se synthétiser comme suit :

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	Prévoyance		Santé	
	Cadre	Participation employeur /mois	Cadre	Participation employeur /mois
01/01/2022	Contrat groupe actuel, facultatif	4€	Contrat groupe actuel, facultatif	8€
01/01/2023		5€		9€
01/01/2024		6€		10€
01/01/2025	Contrat groupe obligatoire ou labélisation	8€	Contrat groupe obligatoire ou labélisation	11€
01/01/2026				15€

En dehors du **contrat groupe**, la collectivité pourrait opter pour « **la labellisation** » : fournir aux agents une liste d'assurances proposant des contrats « labellisés » = ayant reçu le label de l'Agence de contrôle prudentiel. Chaque agent adhérerait directement auprès de l'assureur qu'il aurait choisi, et devrait en fournir l'attestation pour obtenir la mise en place sur sa paie de la participation financière de l'employeur, dans les mêmes montants que prédéfinis.

Le Comité Technique du 25/03/2022 a permis aux membres de débattre de ce sujet, portant cet avis :

*Les représentants des agents soulignent les tarifs du contrat groupe, qui restent élevés, malgré la participation employeur. Bien sûr les garanties sont élevées également, mais pas forcément adaptées à toutes les bourses.*

*Les membres du Comité Technique se sont prononcés en faveur de la labellisation, pour laisser libre à chacun de choisir ce qui lui semble important.*

Les membres de l'Assemblée sont invités à abonder ce débat.

Monsieur GUILLAUMEY souhaite préciser que les représentants du personnel lors du dernier Comité Technique ont souhaité que les agents puissent choisir leurs assurances, estimant que les cotisations proposées par l'assurance du Centre de Gestion restent élevées, malgré la participation de l'employeur.

Monsieur BERNARD ajoute que pour le moment il n'y a pas d'obligation de participation de la part de l'employeur.

Monsieur ROUSSEL précise que la collectivité sera, à partir de la mise en application du décret, obligée de participer financièrement, mais pas de souscrire directement à une assurance.

Madame ROCHE souligne que la participation financière se fera, individuellement, sur présentation d'une preuve de l'adhésion.

Monsieur HUMBERT rappelle qu'il est possible jusqu'à présent d'adhérer sur la complémentaire santé du /de la conjoint(e). Il semble que cela resterait le cas après 2025-2026.

Monsieur DESTRIGNEVILLE Hervé ne trouve pas normal de délibérer aujourd'hui sur un sujet qui n'aura d'effet qu'en 2026, et estime qu'il conviendrait de laisser décider les prochains membres du Conseil communautaire.

Monsieur ROUSSEL précise que ce point n'appelle pas délibération mais débat, et propose que les élus qui souhaiteraient abonder le débat sans prendre la parole publiquement le fassent par écrit à l'issue de la réunion.

**CCVCSO/36/2022 : RESSOURCES HUMAINES : Créations et modifications de postes**

Monsieur le Président propose les modifications et ouvertures de postes comme suit :

Position agent <i>informatif</i>	Cadre d'emploi	Ouverture, fermeture, modification	DHS	Explication	Annualisé	Impact
Contractuel	Adjoint d'animation	Création	11h15	Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de Martigny	Non	+11h15
Contractuel	Adjoint administratif	Ouverture	35h	Fin d'emploi aidé + réorganisation de l'accueil du siège en 2021	Non	Fin de l'aide PEC
Apprenti	Adjoint d'animation	Ouverture	35h	Suite stages au périscolaire de Martigny, pour obtention BAC pro SAPAT : contrat du 01/09/22 au 31/08/24	Non	1 <sup>re</sup> année 27% du smic, 2 <sup>e</sup> année 51%,  Faibles charges.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les ouvertures de postes telles que présentées.
- **AUTORISE** l'inscription des crédits budgétaires correspondants.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

*Remarques :*

*Monsieur ROUSSEL précise l'attention particulière donnée aux dépenses liées au chapitre 12 et la satisfaction donnée par l'agent concerné par l'ouverture du poste administratif.*

*Madame FLIELLER demande s'il y aura une ouverture de poste à l'issue de l'apprentissage.*

*Monsieur ROUSSEL répond que oui, si la personne donne satisfaction et que le besoin est là.*

**CCVCSO/37/2022 : SERVICES A LA POPULATION : Convention avec le collège de Lamarche : augmentation des heures de mise à disposition.**

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Gérard BOGARD qui présente la nouvelle annexe de convention entre le département et la communauté de communes au sujet de la mise à disposition d'agents au collège de Lamarche. Cette mise à disposition d'heures agents permet à la collectivité d'obtenir des repas à 3,60€. Le nombre de repas a augmenté, particulièrement au périscolaire de Dombrot-le-Sec.

Actuellement, 46h par semaine scolaire sont mis à disposition au collège de Lamarche. Il y a un besoin de 4h50 supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le collège de Lamarche concernant l'augmentation des heures de mise à disposition de personnel.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**Points Finances : Documents annexés.**

- **FINANCES** : Vote des Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 (budgets annexes et budget général).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président délégué aux finances, pour l'exposé des chiffres 2021 et 2022, puis quitte la salle pour procéder au vote des comptes administratifs et de gestions 2021 et des affectations de résultats 2021.

**CCVCSO/38/2022 : FINANCES : Compte administratif 2021 Budget Annexe Chaufferie Bois**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget Annexe Chaufferie Bois** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, à **L'UNANIMITÉ** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2020</b>		37 787.64	37 787.64
Opérations de l'exercice 2021	75 662.75	87 206.18	11 543.43
Total	75 662.75	124 993.82	49 331.07
<b>Résultat de clôture 2021</b>			<b>49 331.07</b>

<b>Investissement 2021</b>			
<b>Report de l'exercice 2020</b>	4 891.71		- 4 891.71
Opérations de l'exercice 2021	45 196.38	44 765.76	- 430.62
Résultat de clôture 2021	50 088.09	44 765.76	- 5 322.33
Restes à Réaliser	0	0	0
<b>Besoin de financement</b>			
<b>1068</b>			<b>5 322.33</b>
<b>D001</b>			<b>5 322.33</b>
<b>R002</b>			<b>44 008.74</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/39/2022 : FINANCES : Compte administratif 2021 Budget Annexe Hôtel de la Gare**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget Annexe Hôtel de la Gare** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, à l'**UNANIMITÉ** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2021</b>			
Opérations de l'exercice 2021	8 200.24	8 200.24	0
Total	8 200.24	8 200.24	0
<b>Résultat de clôture 2021</b>			<b>0</b>

<b>Investissement 2021</b>			
<b>Report de l'exercice 2020</b>		31 968.79	31 968.79
Opérations de l'exercice 2021	10 406.67	50 533.70	40 127.03
Résultat de clôture 2021	10 406.67	82 502.49	72 095.82
Restes à Réaliser	64 250.00	0	-64 250.00
<b>Besoin de financement</b>			
<b>R001</b>			<b>72 095.82</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/40/2022 : FINANCES : Compte administratif 2021 Budget Annexe Station-service**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget Annexe Station-service** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, à l'**UNANIMITE** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

<b>Fonctionnement 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2020</b>			
Opérations de l'exercice 2021	23 179.02	23 179.02	0
Total	23 179.02	23 179.02	0
<b>Résultat de clôture 2021</b>			<b>0</b>

<b>Investissement 2021</b>			
<b>Report de l'exercice 2020</b>		36 003.12	36 003.12
Opérations de l'exercice 2021	15 344.53	21 140.00	5 795.47
Résultat de clôture 2021	15 344.53	57 143.12	<b>41 798.59</b>
Restes à Réaliser			
<b>Besoin de financement</b>			
<b>R001</b>			<b>41 798.59</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/41/2022 : FINANCES : Compte administratif 2021 Budget Annexe Transport**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget Annexe Transport** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, **à l'UNANIMITÉ** :

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2020</b>		133 311.95	133 311.95
Opérations de l'exercice 2021	605 562.36	569 532.24	-36 030.12
Total	605 562.36	702 844.19	97 281.83
<b>Résultat de clôture 2021</b>			<b>97 281.83</b>

<b>Investissement 2021</b>			
----------------------------	--	--	--



<b>Report de l'exercice 2020</b>		20 863.17	20 863.17
Opérations de l'exercice 2021	312 825.48	339 480.17	26 654.69
Résultat de clôture 2021	312 825.48	360 343.34	47 517.86
Restes à Réaliser			
<b>Besoin de financement</b>			
<b>R001</b>			<b>47 517.86</b>
<b>R002</b>			<b>97 281.83</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/42/2022 : FINANCES : Compte administratif - Budget Annexe ZA**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget Annexe ZA** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, à **l'UNANIMITÉ** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2021	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>Report de l'exercice 2021</b>		8 009.43	<b>8 009.43</b>
Opérations de l'exercice 2021	315 496.02	315 496.02	0
Total	315 496.02	323 505.45	8 009.43
<b>Résultat de clôture 2021</b>			<b>8 009.43</b>

<b>Investissement 2021</b>			
<b>Report de l'exercice 2020</b>	12 478.69		<b>-12 478.69</b>
Opérations de l'exercice 2021	315 496.02	321 695.02	6 199.00
<b>Résultat de clôture 2021</b>	327 974.71	321 695.02	<b>- 6 279.69</b>
Restes à Réaliser			
<b>Besoin de financement 1068</b>			<b>6 279.69</b>
<b>D001</b>			<b>6 279.69</b>
<b>R002</b>			<b>1 729.74</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/43/2022 : FINANCES : Compte administratif 2021 Budget général**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget général** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, à **L'UNANIMITE** :

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2020</b>		711 288.40	711 288.40
Opérations de l'exercice 2021	6 661 470.18	7 357 864.49	696 394.31
Total	6 661 470.18	8 069 152.89	1 407 682.71
<b>Résultat de clôture 2021</b>			<b>1 407 682.71</b>

<b>Investissement 2021</b>			
<b>Report de l'exercice 2020</b>	647 104.51		-647 104.51
Opérations de l'exercice 2021	1 170 196.44	1 538 388.72	368 192.28
Résultat de clôture 2021	1 817 300.95	1 538 388.72	- 278 912.23
Restes à Réaliser	418 931.72	257 531.92	-161 399.80
<b>Besoin de financement</b>			<b>440 312.03</b>
<b>D001</b>			<b>278 912.23</b>
<b>R002</b>			<b>967 370.68</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/44/2022 : FINANCES : Compte administratif 2021 Budget Annexe Maison de Santé**

Le Conseil Communautaire, délibérant, **après sortie du Président**, sur le compte administratif du **Budget Annexe Maisons de Santé** de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les délibérations modificatives, à l'**UNANIMITÉ** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Report de l'exercice 2020</b>			
Opérations de l'exercice 2021	127 077.55	127 077.55	0
Total	127 077.55	127 077.55	0
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Investissement 2021</b>			
<b>Report de l'exercice 2020</b>	47 539.97		-47 539.97
Opérations de l'exercice 2021	118 587.93	72 299.81	-46 288.12
Résultat de clôture 2021	166 127.90	72 299.81	-93 828.09
Restes à Réaliser	0	0	
<b>Besoin de financement</b>			
<b>1068</b>			
<b>D001</b>			<b>93 828.09</b>

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/45/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget Annexe Chaufferie Bois**

Le Conseil Communautaire, **après sortie du Président**, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget annexe « Chaufferie-bois »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'UNANIMITÉ**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Chaufferie-bois »**, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

#### **CCVCSO/46/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget Annexe Hôtel de la Gare**

Le Conseil Communautaire, après sortie du Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget annexe Hôtel de la Gare** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'UNANIMITÉ**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Hôtel de la Gare**, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

#### **CCVCSO/47/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget Annexe Maison de Santé**

Le Conseil Communautaire, après sortie du Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget annexe Maisons de Santé** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'UNANIMITÉ**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Maisons de Santé**, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/48/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget Annexe Station-Service**

Le Conseil Communautaire, après sortie du Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget annexe « Station-service »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'UNANIMITÉ**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Station-Service »**, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/49/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget Annexe Transport**

Le Conseil Communautaire, après sortie du Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget annexe « Transport »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'UNANIMITÉ,** que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Transport »**, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/50/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget Annexe ZA**

Le Conseil Communautaire, après sortie du Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget annexe ZA** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'UNANIMITÉ,** que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe ZA**, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/51/2022 : FINANCES : Comptes de gestion 2021 Budget général**

Le Conseil Communautaire, après sortie du Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du **Budget général** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour,

- STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE, à l'UNANIMITE, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget général** pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/52/2022 : FINANCES : Affectation de résultat.**

Après sortie du Président, après avoir approuvé le compte administratif 2021 du budget général et des budgets annexes Chaufferie Bois, Hôtel de la Gare, Station-service, Maison de la Santé, Zones d'activités et la Régie de transport.

Constatant que lesdits comptes administratifs font apparaître un solde d'exécution (voir tableau ci-dessous) ;

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT				Affectation Au (24)	A reporter N+1 Exc. Fonct (9) =	A reporter N+1 Def. Fonct (10) = (1)+(2)-(8)	A reporter N+1 Excédent invest	A reporter N+1 Déficit invest
	RESULTATS A REPORTER (11)	RESULTATS DE L'EXERCICE (22)	RAR Dépenses (15)	RAR Recettes (21)	Besoin Fin. Sect. Invest. (23) = (-22)+(15)-(21)		R 002	D 002	R 001	D 001
BUDGET PRINCIPAL	1 407 682,71	-278 912,23	418 931,72	257 531,92	440 312,03	440 312,03	967 370,68		278 912,23	
BUDGET ANNEXES	154 622,33	55 982,16	64 250,00	0,00	105 430,11	11 602,02	143 020,31	0,00	105 430,11	
TOTAL MAISONS SANTE	0,00	-93 828,09	0,00	0,00	93 828,09	0,00	0,00	0,00	93 828,09	
ZONES ACTIVITE	8 009,43	-6 279,69	0,00	0,00	6 279,69	6 279,69	1 729,74	0,00	6 279,69	
STATION SERVICE MONTHUREUX	0,00	41 798,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 798,59	0,00	
CHAUFFERIE BOIS MONTHUREUX	49 331,07	-5 322,33	0,00	0,00	5 322,33	5 322,33	44 008,74	0,00	5 322,33	
REGIE TRANSPORT	97 281,83	47 517,86	0,00	0,00	0,00	0,00	97 281,83	0,00	0,00	
HOTEL DE LA GARE DARNEY	0,00	72 095,82	64 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 095,82	
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES	1 562 305,04	-222 930,07	483 181,72	257 531,92	545 742,14	451 914,05	1 110 390,99	0,00	384 342,34	
RAPPEL 2020	1 340 658,02	-623 179,80	342 965,15	558 276,60	496 703,43	450 260,60	890 397,42	0,00	712 014,88	
VARIATIONS :	221 647,02	400 249,73	140 216,57	-300 744,68	49 038,71	1 653,45	219 993,57	0,00	-327 672,54	

Le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITÉ :

- D'AFFECTER les résultats conformément au tableau ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/53/2022 : FINANCES : Vote des taux**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du conseil communautaire le tableau ci-dessous concernant les taux :

	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	16,96%	16,96%
Taxe foncière (Non bâti)	14,56%	14,56%
CFE	22,72%	22,72%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le vote des taux 2022.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/54/2022 : FINANCES : Vote des taux : GEMAPI**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du conseil communautaire le tableau ci-dessous concernant les taux :

	2021	2022
GEMAPI	42 100€	46 383€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **LA MAJORITE** (1 Contre) :

- **APPROUVE** le produit de la taxe GEMAPI 2022 tel que proposé.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/55/2022 : FINANCES : Budget Primitif du budget Annexe Hôtel de la gare 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du conseil communautaire le projet du budget annexe Hôtel de la gare.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :



- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	8 579.00 €
Recettes	8 579.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	323 417.00 €
Recettes	417 557.82 €

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/56/2022 : FINANCES : Budget primitif du budget Annexe Maison de santé 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire le projet du budget annexe Maison de santé.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	350 374.09 €
Recettes	350 374.09 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	268 869.09 €
Recettes	268 869.09 €

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/57/2022 : FINANCES : Budget primitif du budget Annexe Station-service 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire le projet du budget annexe Station-service.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	24 240.00 €
Recettes	24 240.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	2 959.37 €
Recettes	62 938.59 €

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/58/2022 : FINANCES : Budget Primitif du budget Annexe Transport 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du conseil communautaire le projet du budget annexe Transport.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	774 798.63 €
Recettes	710 827.94 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	201 511.80 €
Recettes	201 511.80 €

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/59/2022 : FINANCES : Budget primitif du budget Annexe Zones d'activités 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du conseil communautaire le projet du budget annexe Zones d'Activités.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	425 186.02 €
Recettes	426 245.26 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	391 775.71 €
Recettes	391 775.71 €

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/60/2022 : FINANCES : Budget primitif du budget Général 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire le projet du budget Général.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
<b>Transmis le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>	
Dépenses		7 658 644.87 €
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>	
Recettes		8 575 086.20 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses		2 650 185.40 €
Recettes		2 650 185.40 €

**CCVCSO/61/2022: FINANCES : Budget primitif du budget Annexe Chaufferie Bois 2022**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire le projet du budget annexe Chaufferie Bois.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2022 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	65 455.66 €
Recettes	159 932.91 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	65 977.99 €
Recettes	65 977.09 €

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

**CCVCSO/62/2022 : FINANCES : Vote des montants provisoires d'attribution de la FPU.**

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, informe les membres du Conseil Communautaire que la CLECT a étudié la proposition d'attributions prévisionnelle de compensation, et la propose comme suit :



*Monsieur GARCIN précise que la somme de 805 540 € correspond aux taxes des entreprises à savoir : TASCOM, CVAE, IFER, CFE, taxe additionnelle non bâtis et les compensations.*

*Concernant les versements des attributions de compensation prévisionnelle aux communes Monsieur GARCIN informe qu'ils se feront les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2021, une exception est faite pour les communes qui doivent recevoir moins de 500 €, en effet, celles-ci percevront la compensation en une fois.*

*Monsieur GARCIN propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de compensation prévisionnelle aux communes.*

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** décide :

- De **FIXER** le montant des attributions de compensation prévisionnelle à 803 540€, se décomposant par commune ainsi qu'il précisé ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>27 Avril 2022</b>

#### **Compléments d'informations donnés lors de la présentation des documents annexés :**

- **Station-Service de Monthureux :**

Monsieur GARCIN informe avoir consulté le Notaire pour formaliser la vente de la station-service de Monthureux-sur-Saône. Cette consultation a révélé une impossibilité de vendre en l'état, l'équipement de la station étant assimilé à un Service Public et sise sur un terrain qui est une propriété d'une collectivité : la cession serait impossible sans déclassement (arrêt du service nécessaire à minima le temps de la vente + retour du terrain dans le domaine privé de la Codecom avant cession). Le Notaire, SVP (assistance juridique) et l'AMV (Association des Maires des Vosges, service juridique) ont confirmé ces éléments, qui ont été transmis au candidat à l'achat. Le Service juridique de Carrefour n'a pas trouvé plus de solution. Sans solution juridique, la Codecom poursuit la location pour faire perdurer le fonctionnement de la Station-Service.

- **Régie de transports :**

Monsieur GARCIN informe qu'il est question de recourir à un cabinet de conseil aux collectivités pour définir le statut de la Régie de Transports, à savoir de droit Public ou Privé.

Monsieur ROUSSEL précise que les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie ont donné un avis favorable au passage en statut privé et qu'il est convenu d'être conseillé pour sécuriser la situation juridique et financière de la Régie de Transports.

Monsieur ROUSSEL souhaite souligner l'évolution positive de la situation financière de la Régie, grâce notamment à l'abondement de la Région.

Il précise qu'un agent de la Codecom va passer prochainement le permis de transport en commun, ce afin de pourvoir aux besoins de remplacements réguliers. Il reste difficile de conserver les conducteurs, qui partent parfois pour des entreprises privées.

Monsieur LEMARQUIS suggère de recourir à un contrat d'engagement lors du paiement du permis. La collectivité avait pris attache auprès du service juridique sur cette idée, mais ce n'est plus possible.

Monsieur BERNARD propose que la Codecom puisse prêter l'argent à l'agent pour son permis D avec mise en place de remboursement sur 4 ans ceci afin de contraindre l'agent à rester dans la collectivité.

Mme GERARD ajoute que des conventions avec Pôle emploi existent avec une participation au financement des permis D ; Monsieur ROUSSEL répond que la Codecom en a déjà bénéficié.

Monsieur GARCIN souligne l'évolution positive du taux d'endettement de la Codecom, désormais de 2 à 3 fois inférieur à celui des collectivités de la strate, avec des compétences supplémentaires. Il précise que la sortie de l'endettement de la Régie de transports du budget général est à l'étude et permettrait de dégager un encours de 1 553 576.99 €. Monsieur ROUSSEL appuie cette proposition.

Aussi, il sera proposé en Conseil Communautaire de souscrire à un emprunt de 400 000 €, mais en fonction du besoin seulement.

- Présentation du détail des opérations du budget principal

Monsieur ROUSSEL souligne l'importance de ce document, qui reprend tous les investissements de la Codecom.

Monsieur GARCIN informe qu'il a essayé d'être le plus précis possible, tant pour la transparence vis-à-vis des élus que pour l'organisation et l'opérationnel des agents.

- Charges de personnel (page 43 du document annexé)

Monsieur GARCIN souhaite informer que ce budget est fait avec une grande vigilance, certaines évolutions comme : l'incidence du coût horaire mais aussi des compensations des contrats aidés, sont les raisons de l'augmentation du budget (dépenses et recettes).

Monsieur ROUSSEL ajoute que les charges sont plus élevées car il y a des nouveaux postes mais pour certains des aides sont perçues.

Autres charges de gestion courante :

- PETR :

Monsieur GARCIN informe de la reprise des 3 Maisons du vélo par la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) qui par conséquent va rétrocéder 47 000 € à la Codecom en 2022.

Monsieur ROUSSEL souhaite préciser qu'en effet, les 3 Maisons du Vélo étant implantées sur la CAE, il est normal que la charge financière leur incombe. La CAE va d'ailleurs procéder au remboursement des sommes versées jusqu'alors par les 2 Communautés de Communes ayant contribué au projet.

Les contributions futures au PETR devraient donc diminuer.

Une négociation est en cours quant au financement par le Conseil Départemental de 80 % du coût résiduel des Maisons France-Services, actuellement porté par le PETR.

- Produits des services du domaine et ventes diverses

Monsieur Gérard BOGARD informe que le SICOTRAL rencontre un problème avec son logiciel : il doit être remplacé, et par conséquent une seule facturation sera envoyée aux habitants pour cette année et ce, en novembre/décembre.

Monsieur GARCIN précise que le SICOTRAL va suspendre les appels de fonds mensuels le temps que la Codecom perçoive les recettes.

Une communication sera adressée par le SICOTRAL aux administrés.



- Vote des taux

Monsieur le Président prend la parole pour annoncer qu'il souhaite le maintien des taux car cela laisse une marge de manœuvre correcte. Certains l'ont sollicité pour une baisse des taux mais pour le moment il est préférable de les laisser en l'état par sécurité.

Hervé DESTRIGNEVILLE souligne que la base est réévaluée chaque année, ce qui fait que même avec le maintien des taux, le produit de l'impôt évolue.

- GEMAPI :

Monsieur GARCIN informe que le vote porte sur un produit attendu, qui est en fonction des travaux engagés et prévus. Le plafond est de 40€/habitant.

Proposition 2022 : 3,77€/hbt, soit un produit attendu de 46 382,62€, contre 3,42€/hbt en 2021.

Monsieur ROUSSEL informe que l'idée est de rester à un niveau semblable à l'année passée. L'objectif de la Codecom est l'entretien des rivières, comme par exemple, les bords de Saône à Monthureux qui ont été en partie réalisés : il y a eu 12 jours d'intervention, sur 7 km réalisés, cela pour éviter les inondations mais aussi en prévision du projet de canoë Kayak. Monsieur ROUSSEL souligne qu'il n'y a pas que la Saône sur le Territoire : en effet, 50 affluents sont recensés. Pour rappel : un ruisseau, un fossé sont considérés comme affluent pour la Police de l'eau ; c'est dire s'il reste des travaux dans ce domaine sur le Territoire.

Monsieur le Président propose de passer au vote sur le produit GEMAPI qui amène une participation de 3,77 € /habitant.

Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE alerte : les pêcheurs ne peuvent plus pratiquer convenablement. Il faut rappeler la responsabilité qui incombe aux propriétaires, car lorsque des arbres tombent dans l'eau, c'est à la charge du propriétaire de les enlever.

Monsieur ROUSSEL précise qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires en amont des travaux d'intervention aux abords de la Saône, dans le but de rappeler leurs obligations. Sur les 80 courriers envoyés, seulement 7 ont répondu et ont fait le nécessaire.

Madame ROCHE partage une façon de faire dans les communes Alsaciennes, qui est que si le propriétaire ne fait pas l'entretien de la rivière, la commune s'en charge mais la facture est envoyée au riverain.

#### Comptes de Gestion / Comptes Administratifs :

Monsieur le Vice-Président confirme que tous les chiffres de la Communauté de Communes (Comptes Administratifs) sont en accord avec ceux du Trésorier (Comptes de Gestion).

Monsieur ROUSSEL remercie Monsieur GARCIN, Madame Sandra RAVON - responsable finances, et toute l'équipe pour le travail fourni.

- **Hôtel de la Gare**

Monsieur le Président informe que les membres du Bureau ont choisi le nom qui remplacera « l'Hôtel de la Gare ». Il a été décidé de retenir : LA BELLE FORÊT / LABEL FORET, 2 orthographes possibles, il faudra n'en retenir qu'une.

- **Collège de Darney**

Achat de l'ancien collège de Darney signé chez le Notaire, pour l'€uro symbolique.

Monsieur ROUSSEL précise que les frais de Notaire seront pris en charge par le Conseil Départemental. Calculés sur la valeur foncière du bien, ils représentent environ 18 000 €.

- **ENERGIE France : ATTENTION**

Monsieur BOGARD alerte sur le démarchage appuyé d'un courtier en énergie qui contacte les communes avec une proposition de contrat d'énergie à prix bloqué.

ENEDIS et le SDEV ont été interpellés. Monsieur FONTAINE a étudié le contrat envoyé aux mairies et il recommande d'être prudent, car les conditions de désengagement semblent contraignantes. Il propose d'intervenir lors d'une conférence des Maires pour en parler si besoin. D'ici là, il est conseillé de bien lire les conditions, et de rester vigilants.

Monsieur HATIER ajoute qu'il y avait eu aussi des propositions de groupement avec le Grand Nancy et cela aurait pu être intéressant.

- **Conférence des Maires**

Prochaine conférence des maires le 10 Mai 2022, lieu à définir :

Ordre du jour :

- PETR : abondement fonds LEADER
- Capitaine de la gendarmerie de Neufchâteau
- ORANGE : territoire expérimental sur l'entretien des lignes futures, le réseau mobile, l'élagage, ... territoire expérimental proposé par l'AMRF.

- **Conseil Communautaire**

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 07 Juin 2022.

Monsieur le Président clôture la séance et remercie les délégués communautaires.

**Fin de la séance : 22h15**